



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

**La situation en Amérique centrale : progrès accomplis
vers la constitution d'une région de paix, de liberté,
de démocratie et de développement**

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala : prorogation du mandat

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport récapitule les faits nouveaux survenus dans l'application des accords de paix de 1996 au Guatemala. Il décrit un contexte politique complexe et précaire qui a retardé la pleine application des accords conclus entre le Gouvernement guatémaltèque et l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque. Des élections générales doivent se tenir en novembre 2003, et un nouveau gouvernement accèdera au pouvoir au mois de janvier 2004. Pour favoriser une transition sans heurt, le Secrétaire général recommande que le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala soit prorogé du 1er janvier au 31 décembre 2004.

* A/58/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 57/161 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2002, par laquelle elle a autorisé la prorogation du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) du 1er janvier au 31 décembre 2003 et m'a prié de lui présenter à sa cinquante-huitième session un rapport actualisé accompagné de recommandations touchant la meilleure façon d'aider le Guatemala au cours du processus de consolidation de la paix après le 31 décembre 2003.

2. Comme un nouveau gouvernement doit arriver au pouvoir en janvier 2004, le Président Alfonso Portillo a demandé en septembre 2002 que le mandat de la MINUGUA soit prorogé jusqu'à la fin de 2004. J'ai donc décidé d'engager des consultations avec les États Membres intéressés.

3. Le présent rapport offre un bref aperçu de la situation politique (on en trouvera une analyse détaillée dans mon huitième rapport sur la vérification de l'application des accords de paix, publié sous la cote A/58/267). Il présente également les progrès accomplis dans l'application de la stratégie de transition adoptée par la Mission pour préparer son retrait et dans l'objectif fondamental de renforcer les capacités nationales en vue de l'application du programme de paix. Il décrit enfin le plan de restructuration de la Mission en 2004 correspondant à la phase finale du processus de retrait progressif de la MINUGUA.

4. La demande de prorogation du mandat de la MINUGUA formulée par le Gouvernement a été appuyée par le Groupe des pays amis du processus de paix au Guatemala (Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Mexique, Norvège et Venezuela) et d'autres États Membres, qui ont souligné que la MINUGUA pouvait constituer un facteur de stabilisation pendant la période d'incertitude qui caractérisait généralement les phases de transition avant l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement. On a estimé que la Mission devrait en 2004 encourager les nouvelles autorités gouvernementales à poursuivre l'application des accords, tout en continuant ses activités de vérification et d'établissement de rapports à ce sujet, en particulier sur les questions des droits de l'homme et de démilitarisation.

Contexte politique

5. L'application des accords de paix au cours de l'année écoulée s'est avérée décevante au regard des attentes de début de période et n'a pas suffi à donner un nouvel élan au processus de paix. La Mission a vérifié les progrès accomplis dans certains domaines, par exemple l'approbation d'un programme de réparations en faveur des victimes de violations des droits de l'homme pendant le conflit armé, le redéploiement partiel de l'armée conformément aux besoins en temps de paix et l'adoption de plusieurs textes législatifs qui érigent en infraction la discrimination, stipulent que les services publics doivent être proposés dans les langues autochtones, élargissent la protection des droits des enfants ou encore remplacent le service militaire obligatoire par un service civil. Cependant, les initiatives gouvernementales se sont trop souvent avérées peu concluantes ou limitées par rapport à l'ampleur des problèmes à résoudre. Les avancées réalisées ont par ailleurs été éclipsées dans l'opinion publique par certaines dérives comme la détérioration de la situation sur le plan de la sécurité, la corruption endémique, les obstacles

rencontrés dans la lutte contre l'impunité et la persistance du climat d'intimidation à l'égard des gens de justice et des défenseurs des droits de l'homme.

6. La concrétisation de l'idéal des accords de paix exige davantage de volonté politique, la participation de tous les secteurs de la société et l'engagement continu de la communauté internationale. Néanmoins, l'évaluation critique de la période écoulée ne doit pas être un motif de pessimisme. Il ne faut pas non plus perdre de vue tous les progrès accomplis grâce au processus de paix guatémaltèque. Près de sept ans après la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, on peut se féliciter que les combats n'aient pas repris, que des groupes jusqu'alors exclus de la société se voient offrir un accès sans précédent à l'espace politique et que des processus de réforme à long terme aient été engagés pour renforcer la démocratie au Guatemala et éradiquer les nombreuses racines du conflit. À l'approche des élections et alors qu'un nouveau gouvernement doit arriver au pouvoir l'an prochain, il importe de consolider les succès remportés jusqu'ici et d'approfondir le processus de réforme naissant.

7. Les élections nationales du mois de novembre se dérouleront dans un climat de tension et d'opposition accru. La présidence, les 158 sièges du Congrès et les 331 conseils municipaux sont en jeu. Quelques incidents violents ont été signalés en début de campagne et la préparation des élections génère des tensions au niveau local, en particulier dans la course aux municipales, âprement disputées. Les autorités électorales sont soumises à des pressions de plus en plus fortes, en particulier depuis l'adoption par la Cour suprême, au mois de juillet, d'une décision controversée autorisant le général en retraite Efraín Ríos Montt à se porter candidat à la présidence. Le Cour suprême avait auparavant exclu sa participation sur la base de principes constitutionnels. Cette décision a eu pour conséquence d'accroître les tensions dans un contexte électoral déjà complexe, caractérisé par l'effritement des partis et le glissement des alliances.

8. Les nouveaux dirigeants du pays devront relever des défis considérables pour surmonter la désunion et engager le pays sur une voie cohérente. Il y aura des changements à tous les échelons de pouvoir, tant au niveau national qu'au niveau local, et il est probable que, comme de coutume, les renouvellements de personnel, y compris des techniciens, prendront d'importantes proportions dans de nombreuses institutions. Il ne sera donc pas aisé d'assurer la continuité pour des institutions et programmes fondamentaux mis en place dans le cadre des accords de paix. C'est au nouveau gouvernement qu'il incombera avant tout de s'acquitter de cette tâche, mais la société civile et le secteur privé devront eux aussi jouer un rôle de premier plan et mettre leur créativité au service du programme de paix, à la recherche d'un consensus plus net et fructueux. Le soutien de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies en particulier sera plus crucial que jamais au moment où les nouveaux dirigeants reprendront les rênes de l'État.

II. Le processus de transition

9. La MINUGUA a continué en 2003 de s'acquitter de son mandat de vérification de l'application des accords de paix, et a poursuivi ses efforts de bons offices, d'assistance technique et d'information au sujet de ses activités et des résultats de la vérification, comme je l'ai indiqué dans mon rapport daté du 1er novembre 2002 (A/57/584). Ces initiatives ont été menées dans le cadre de la stratégie de transition

générale qui a été formulée afin de minimiser l'impact potentiel du retrait de la Mission et de contribuer à la durabilité du processus de paix sur le long terme.

10. Même dans l'hypothèse où des progrès continus seraient accomplis, il est à craindre que les accords de paix ne soient sous bien des aspects que partiellement appliqués lorsque le mandat de la MINUGUA arrivera à terme, en particulier dans les domaines qui exigent des modifications structurelles ou des engagements budgétaires significatifs et soutenus de la part du Gouvernement.

11. La stratégie de transition appliquée par la MINUGUA part du principe que les progrès qui seront réalisés à l'avenir et le succès du processus de paix guatémaltèque à long terme dépendent des capacités des institutions publiques et de la société civile guatémaltèques et de leur engagement renouvelé en faveur des accords de paix. En octobre 2002, la Mission a identifié ses principaux partenaires dans le cadre du processus de transition, et tout au long de 2003, elle a axé ses efforts, que ce soit au siège ou dans les bureaux régionaux, sur le renforcement des capacités de ces partenaires de mener des activités de contrôle et de promouvoir et vérifier l'application des accords. Cette initiative devrait pour l'essentiel être menée à bien en 2003 ou au début de 2004, même si une assistance beaucoup plus limitée et sélective continuera d'être fournie à titre de suivi. En 2004, la Mission s'efforcera d'avoir un impact politique plus large – à travers ses bons offices et des campagnes d'information – en veillant à ce que le gouvernement central et les pouvoirs publics locaux comprennent bien le programme de paix et l'adoptent pleinement.

12. La priorité a été accordée au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, interlocuteur privilégié de la Mission au Guatemala. Après le retrait de la MINUGUA, seul le Bureau disposera d'un mandat et d'un champ d'activité à l'échelle nationale pour ouvrir des enquêtes à la suite de plaintes et demander à l'État d'intervenir sur des problèmes des droits de l'homme. Par ailleurs, à partir d'une large interprétation de son cadre juridique, le Médiateur a proposé que le Bureau joue un rôle de premier plan dans le suivi de l'application de l'accord de paix après le retrait de la MINUGUA. Conformément à un mémorandum d'accord signé en octobre 2002, tous les services organiques et les bureaux extérieurs de la Mission ont apporté leur appui au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme. Parmi les progrès importants réalisés en 2003, on peut citer la formation du personnel du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme à l'échelle nationale concernant toute une série de questions ayant trait au contrôle du respect des droits de l'homme ou à la paix, la multiplication des activités conjointes de vérification et l'offre d'une assistance technique pour la création de systèmes d'information informatisés.

13. Les activités que mène la Mission avec les acteurs de la société civile ont pour objectif de compléter les efforts déployés auprès du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et d'autres institutions publiques importantes, en particulier lorsqu'il s'agit de domaines ou de régions dans lesquels les organismes publics compétents continuent de montrer des lacunes. La Mission a ainsi été amenée à offrir une formation aux organisations locales de défense des droits de l'homme pour les aider à traiter les plaintes et à prêter assistance aux victimes, à proposer aux spécialistes des centres de recherche des critères techniques et des éléments d'information sur les politiques budgétaires et fiscales dans le cadre du programme de paix et à fournir un appui technique aux groupes de la société civile qui lancent des programmes pilotes de contrôle des activités de la police et de l'armée dans les

provinces. La Mission a également offert une assistance technique aux communautés autochtones et aux organisations de femmes menant des activités de planification participative et de supervision dans des structures décentralisées baptisées « Conseils de développement ».

14. La MINUGUA continue de participer comme observateur à la Commission de suivi chargée de l'application des Accords de paix, en intervenant dans les débats sur la refonte des institutions de paix (y compris la Commission de suivi elle-même) dans l'espoir de donner un nouvel élan au processus de paix. À ce jour, les capacités techniques de la Commission sont très limitées et elle doit largement compter sur la Mission pour ses informations et ses analyses. Si elle faisait l'objet d'une réforme significative et si elle était dotée de ressources suffisantes, la Commission de suivi pourrait cependant assumer une fonction générale de suivi et de supervision du programme de paix en cours d'application et devenir le principal défenseur des accords de paix à l'échelle nationale. La Mission entend poursuivre ses efforts en ce sens en 2004.

15. La Mission ne se fait pas d'illusions sur le temps qu'il faudra pour remédier aux faiblesses des institutions nationales – qu'il s'agisse des institutions publiques ou de celles de la société civile – et elle sait bien que ses efforts pour renforcer les capacités de ses principaux partenaires ne suffiront pas à revitaliser le processus de paix. Néanmoins, les efforts concertés que déploient les membres du personnel de la Mission auprès de certaines institutions sur des questions spécifiques – que ce soit au siège, à Guatemala, ou dans les bureaux extérieurs – contribuent de manière significative au renforcement des compétences.

16. Outre les efforts déployés auprès des institutions et organisations nationales dans le cadre du processus de transition, des mesures complémentaires sont envisagées pour s'assurer que les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les membres de la communauté internationale, puissent mener des activités de suivi spécifiques. Ces efforts seront intensifiés en 2004, en préparation du retrait de la Mission.

17. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) entend renforcer son projet d'assistance technique au Guatemala, avec des responsabilités accrues en matière de surveillance du respect des droits de l'homme et d'assistance technique. La Mission a collaboré étroitement avec l'équipe du projet du HCDH en 2003, en exécutant un programme de travail commun sur les droits des peuples autochtones et en contribuant à l'élaboration de plans quant aux activités futures du HCDH au Guatemala. Les termes de cette collaboration seront encore renforcés en 2004.

18. La Mission oeuvre avec l'équipe de pays des Nations Unies de l'élaboration du nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au renforcement des capacités en matière de suivi et d'établissement des rapports sur le respect des engagements qui ont été pris dans le domaine socioéconomique aux termes des accords de paix. En 2003, la Mission a coordonné les efforts en vue de la publication d'un supplément au *Rapport sur le développement humain* qui reprenne les éléments d'information émanant de plusieurs programmes et organismes des Nations Unies et présente une évaluation conjointe sur le respect des engagements pris. En 2004, la MINUGUA n'offrira qu'un appui technique limité, et au cours des prochaines années, le coordonnateur résident s'efforcera de veiller à la bonne présentation des rapports sur ces questions.

19. Les projets lancés au titre du Fonds d'affectation spéciale sur toute une série de questions dans les domaines socioéconomique, de la justice, de la sécurité publique et de la défense ont été menés à bien, et les besoins en matière de suivi et les enseignements tirés ont été présentés au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a pris des mesures pour apporter un appui et une assistance technique accrus aux institutions nationales dans ces domaines. Par ailleurs, le personnel du siège de la MINUGUA s'efforce, en collaboration avec la communauté des donateurs et les organismes de coopération, de définir les priorités découlant du retrait progressif de la Mission. Ces activités seront renforcées en 2004 pour encourager la poursuite du soutien financier dans ces domaines prioritaires. Les bureaux extérieurs de la Mission collaboreront également avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organismes de coopération internationale en établissant des contacts et en faisant avec eux le point sur la situation politique dans la région, l'état d'application de l'accord de paix et d'autres projets de coopération internationale aux niveaux départemental, municipal ou régional.

20. La Mission collabore étroitement avec le Groupe de dialogue, composé des principaux donateurs bilatéraux et banques multilatérales de développement, qui soutient unanimement le respect des engagements pris aux termes des accords de paix. La MINUGUA continuera de fournir des renseignements et des analyses au Groupe de dialogue, qui joue un rôle clef en facilitant la communication sur le programme de paix entre la communauté internationale et les acteurs de la vie politique guatémaltèque, et qui pourrait à terme canaliser les efforts de coopération déployés en vue de la consolidation du processus de paix après le retrait de la MINUGUA.

21. Le programme des Volontaires dans le cadre de la transition nationale est une autre composante importante de la stratégie de transition. À compter du premier trimestre de 2003, 60 Guatémaltèques seront progressivement intégrés dans les équipes de la MINUGUA, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, comme Volontaires des Nations Unies, la priorité étant accordée aux autochtones et à ceux qui acceptent de travailler dans les provinces. Ces Volontaires suivront une formation intensive, aussi bien théorique que sur le terrain, aux méthodologies que la Mission a pu mettre au point au fil des ans dans l'accomplissement de son mandat. Dans le cadre de ce programme, ces Guatémaltèques Volontaires participeront aux activités de fond de la Mission, et notamment aux activités de vérification, dès qu'ils auront été suffisamment formés. La Mission entend conclure des accords officiels avec le Médiateur, les principales organisations de défense des droits de l'homme et organisations autochtones et les autres institutions compétentes afin de faciliter l'emploi de ces volontaires après le retrait de la Mission. Financé sur le Fonds d'affectation spéciale de la MINUGUA, ce programme contribuera au renforcement des capacités nationales en favorisant la formation d'une nouvelle génération de professionnels qualifiés pour faire progresser le programme de paix après le retrait de la MINUGUA.

III. Structure et effectif de la Mission proposés pour 2004

22. En 2004, conformément à son mandat, la MINUGUA continuera de vérifier l'application des accords de paix et poursuivra ses activités de bons offices, d'assistance technique et d'information au sujet de son action et des résultats de la

vérification. Elle établira pour ce faire des priorités très précises, en tenant compte aussi bien des contraintes budgétaires que de l'évolution de la transition en 2003.

23. En 2003, la Mission a vérifié quatre grands domaines de l'application des accords de paix (droits de l'homme; démilitarisation et renforcement du pouvoir civil; droits des populations autochtones; et situation socioéconomique) mais, en 2004, les activités de vérification porteront uniquement sur les deux premiers domaines. Les activités de vérification relatives aux droits de l'homme se limiteront strictement aux affaires ayant un grand retentissement ou des conséquences importantes et, dans toute la mesure possible, sera effectuée en étroite collaboration avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme. Dans le domaine de la démilitarisation et du renforcement du pouvoir civil, les activités de vérification porteront essentiellement sur les dimensions stratégiques du rôle de la Police nationale civile, ainsi que sur la réforme de la doctrine, de l'éducation, du déploiement et du budget de la défense. La collaboration avec les nouvelles autorités nationales sera inscrite au premier rang des priorités, afin de favoriser la poursuite de l'application du programme de paix. L'assistance technique visera essentiellement à appuyer les activités de renforcement des capacités menées avec les partenaires de la transition, lancées en 2003; à fournir une formation interne aux Volontaires des Nations Unies guatémaltèques et à continuer de soutenir les initiatives législatives par l'intermédiaire du Programme d'assistance institutionnelle à la réforme judiciaire. Le Bureau du porte-parole continuera d'appuyer toutes ces activités, en renforçant notamment la collaboration avec les nouvelles autorités nationales.

24. La Mission s'efforcera de s'acquitter de ces priorités avec un budget nettement réduit. Le nombre d'agents recrutés sur le plan international chutera de 43 % d'ici à la fin 2003, tandis que les compressions d'effectifs atteindront au total 56 %. Le programme international des Volontaires des Nations Unies a été presque entièrement arrêté, l'effectif ayant diminué de 93 % au cours de la même période. Dans le cadre de la phase de retrait progressif, à partir de la fin 2003, le siège de la Mission fera l'objet d'une réduction d'effectifs et d'une restructuration et changera de locaux, afin de réaliser des économies et de tenir compte de la compression d'effectifs, tout en veillant à maintenir une présence suffisante pour traiter les priorités. Trois bureaux sous-régionaux (Cantabal, Coatepeque et Nebaj) seront fermés; en revanche, les six bureaux régionaux (Cobán, Guatemala, Petén, Quetzaltenango, Quiché et Zacapa) et deux autres bureaux sous-régionaux (Huehuetenango et Sololá) seront maintenus. Les visites effectuées, selon que de besoin, par le personnel compétent des bureaux régionaux les plus proches permettront d'étendre la couverture territoriale. La Mission pourra ainsi se concentrer sur les aspects stratégiques de ses activités de renforcement des capacités en collaboration avec les acteurs nationaux et locaux de la transition; travailler avec les nouvelles autorités, à tous les niveaux, en vue d'appliquer le programme de paix; assurer une couverture nationale; et conserver les capacités voulues pour mener certaines activités de vérification. De plus, étant donné que les lacunes institutionnelles du pays demeurent très marquées dans les campagnes, la présence de la Mission sur le terrain jusqu'à la fin 2004 constituera un filet de sécurité.

25. Le siège de la Mission disposera des effectifs voulus pour collaborer avec les nouvelles autorités du gouvernement central en vue d'appliquer le programme de paix, pour recentrer les capacités de divulgation de l'information et pour mieux transmettre les informations d'ordre politique au Siège de l'ONU. On renforcera à

cette fin le Bureau du Conseiller politique, qui conseillera le Représentant spécial du Secrétaire général sur les grandes orientations adoptées par la Mission, coordonnera les activités d'analyse et de divulgation de l'information menées par la Mission à l'intention du Siège de l'ONU et élaborera des stratégies de collaboration avec les nouvelles autorités nationales, la Commission de suivi de l'application des accords de paix et d'autres institutions de paix. Un conseiller pour la politique économique et sociale assurera le suivi des principales questions budgétaires et fiscales, fournira une assistance technique à l'équipe de pays des Nations Unies et aux groupes de travail thématiques et sera l'agent de liaison de la Mission pour les questions relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

26. Le Bureau du porte-parole continuera, avec des effectifs réduits, à jouer un rôle essentiel dans la diffusion des informations relatives aux progrès accomplis dans le cadre du processus de paix, et aux phases de transition et de retrait de la Mission. Le Service de transition, bien que réduit, continuera à fournir des avis stratégiques et à contrôler les critères applicables à la transition, à coordonner les activités de suivi avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et à collaborer avec l'équipe de pays et les institutions de coopération bilatérale en vue de fournir un appui politique, technique et financier aux partenaires nationaux de la transition.

27. Conformément aux priorités de la MINUGUA, le siège de la Mission conservera deux groupes consultatifs thématiques en 2004 : un pour les droits de l'homme et l'autre pour la démilitarisation et le renforcement du pouvoir civil. Le Groupe consultatif pour les droits de l'homme se consacrera essentiellement à quatre domaines : coordination entre le siège et les responsables des activités de vérification sur le terrain des cas graves de violation des droits de l'homme, conjointement avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme; coopération avec les nouvelles autorités du gouvernement central sur les recommandations relatives à la législation et à la réforme ayant trait aux droits de l'homme et à la justice; appui au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH); achèvement des programmes de transition avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme.

28. Le Groupe consultatif pour la démilitarisation et le renforcement du pouvoir civil examinera avec les nouvelles autorités gouvernementales les dimensions institutionnelle et législative de la démilitarisation; appuiera les organisations de la société civile travaillant dans les domaines de la sécurité publique, du renseignement et de la défense; et renforcera, en collaboration avec le PNUD, les capacités de la Police civile nationale, dans la lignée des travaux précédemment appuyés par le Fonds d'affectation spéciale de la MINUGUA.

29. Les groupes consultatifs pour les droits des populations autochtones et pour la politique économique et le développement rural seront progressivement supprimés en 2003, lorsque leurs plans de transition et leurs mécanismes de suivi seront en place. Dans une large mesure, l'assistance technique et les activités de bons offices ayant trait aux droits des populations autochtones seront assurées par le Haut Commissariat. Le Groupe consultatif pour la politique économique et le développement rural a renforcé les capacités des organisations publiques et privées en 2003, afin de mener à bien les principales initiatives politiques et législatives et

de créer des capacités de supervision. En outre, le PNUD fournira une assistance technique de suivi sur plusieurs questions, tandis que l'équipe de pays des Nations Unies vérifiera chaque année que les engagements pris dans le domaine socioéconomique sont bien respectés. Le Groupe de l'histoire et des enseignements tirés de la Mission a achevé ses travaux en septembre 2003.

30. L'action des bureaux extérieurs de la MINUGUA sera centrée sur les domaines prioritaires que sont les droits de l'homme et la démilitarisation. Avec le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, ils assureront le suivi des affaires relatives aux droits de l'homme ayant un grand retentissement; contrôleront et analyseront les faits nouveaux survenus dans les régions en ce qui concerne le processus de paix et en rendront compte; fourniront aux autorités locales récemment élues, ainsi qu'aux organisations de la société civile, des informations et des analyses relatives au programme de paix; assureront un suivi limité du renforcement des capacités avec les partenaires prioritaires de la transition; et souligneront combien il importe de poursuivre le processus de paix au niveau régional, diffusant ainsi un message cher à la Mission. Le maintien d'une couverture territoriale permet de conserver la seule source d'information fiable à l'échelle du pays, qui est au service de la société guatémaltèque et de la communauté internationale depuis la création de la Mission. Ceci revêtra une importance capitale lors de la période de retrait et de transition, au moment où le nouveau gouvernement prendra ses fonctions.

31. Chaque bureau régional sera dirigé par un administrateur recruté sur le plan international, fort d'une expérience approfondie dans la région, et l'effectif comprendra un volontaire international des Nations Unies ou un observateur de police. Les bureaux sous-régionaux seront également dirigés par un administrateur expérimenté recruté sur le plan international. Tous les bureaux extérieurs seront dotés de personnel guatémaltèque recruté dans le cadre du programme national de volontaires en faveur de la transition. Le recrutement de ces volontaires compensera en partie le départ des autres agents internationaux qui se trouvent encore sur le terrain. Ils seront placés sous la supervision étroite des agents internationaux restants, à mesure qu'ils prendront part aux activités de vérification de la Mission et aux autres activités de fond.

32. Les projets d'assistance technique de la Mission appuyés par son fonds d'affectation spéciale, très nombreux à une certaine époque, seront tous supprimés d'ici à la fin 2003 et seules deux initiatives devraient se poursuivre en 2004, au titre du Fonds d'affectation spéciale. La MINUGUA s'emploie à obtenir la prorogation du Programme d'assistance institutionnelle à la réforme judiciaire en 2004. Il donne, en effet, accès à de nombreux contacts, tout en offrant une connaissance approfondie des initiatives législatives relatives à l'accord de paix, ce qui sera d'un précieux secours au vu des priorités politiques de la Mission pour l'année à venir, en particulier en matière de collaboration avec le nouveau congrès. En outre, le programme national de volontaires en faveur de la transition devrait être financé par le Fonds d'affectation spéciale et mis en oeuvre directement par la Mission.

IV. Observations

33. L'année 2004 sera décisive pour l'avenir du processus de paix au Guatemala. Un nouveau gouvernement entrera en fonction, le troisième depuis la signature de l'Accord pour une paix ferme et durable, le 29 décembre 1996. Il aura la lourde

tâche de mener à bien le programme en faveur de la démocratie énoncé dans les accords de paix. Face à un tel enjeu, il est d'autant plus indispensable que les élections de 2003 se déroulent dans un climat de tolérance, de non-violence et de transparence, et que l'on veille à l'équité et à la légalité des procédures. J'espère ardemment que tous les agents publics récemment élus appliqueront les accords de paix en tant qu'accords d'État, conformément aux engagements pris par les partis politiques en juillet 2003, sous les auspices de l'Organisation des États américains.

34. Je constate avec inquiétude que l'application des accords de paix s'est heurtée à de nombreux obstacles et que les besoins de la population guatémaltèque demeurent insatisfaits. Les profondes inégalités; l'impunité fermement enracinée dans les moeurs; la polarisation croissante; les menaces continues à l'égard des professionnels de la justice, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et d'autres militants; les lacunes persistantes du système de justice et des institutions chargées de la sécurité publique font que beaucoup ont du mal à percevoir les bénéfices de la paix dans leur vie quotidienne. Le nouveau gouvernement, avec la société civile et le secteur privé, doit redoubler d'efforts en vue de rompre avec ces modèles et de faire entrer le pays dans une nouvelle ère marquée par l'instauration de l'état de droit et le développement humain.

35. En 2003, en prévision de la fin de son mandat, la MINUGUA a consacré l'essentiel de ses activités et de ses ressources au renforcement des capacités des institutions publiques guatémaltèques et des organisations de la société civile en faveur de la réforme et du programme législatif issus des accords de paix. D'une manière générale, je suis encouragé par l'enthousiasme et la détermination manifestés une nouvelle fois par les homologues guatémaltèques de la MINUGUA, à travers le pays, alors qu'ils font face aux difficultés liées à l'exécution de la prochaine phase du processus de paix. L'assistance technique future, en particulier dans les régions de l'intérieur du pays, jouera un rôle indispensable dans la poursuite du renforcement de leurs compétences et de leur participation.

36. Une attention particulière a été accordée au Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme, qui, à la fin du mandat de la MINUGUA, assumera des responsabilités accrues en matière de contrôle. J'invite le Gouvernement guatémaltèque à fournir au Médiateur les ressources supplémentaires voulues pour remplir ses obligations et j'encourage également les États Membres à renforcer leur appui.

37. Au vu des difficultés auxquelles se heurte encore le processus de paix, qui sont exposées dans le présent rapport et dans mon rapport d'inspection (A/58/267), et en raison, notamment, de l'importance que revêt la collaboration avec les nouvelles autorités nationales pour l'application des accords de paix, je recommande que l'Assemblée générale approuve une prorogation du mandat de la MINUGUA du 1er janvier au 31 décembre 2004. Pour que la MINUGUA puisse s'acquitter des tâches qui en découleront, j'engage les États Membres à allouer les ressources nécessaires. Pendant la période du mandat, je continuerai de rendre compte à l'Assemblée de la façon dont le Guatemala respecte les accords de paix et de l'état d'avancement du processus de retrait progressif de la Mission, tout en recensant les activités qui devraient être menées par la communauté internationale en faveur de la paix et de la consolidation des résultats déjà obtenus.